FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

18e session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

11 au 14 février 2025 | Siège de l'UNESCO, Paris

8. Recommandations du Groupe intergouvernemental de réflexion sur la mise en œuvre de l'article 16 « Traitement préférentiel pour les pays en développement »

Déclaration | Prononcée par :

Alejandra Diaz

Vice-présidente Amériques

Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle (FICDC)

Coalition paraguayenne pour la diversité culturelle

Webcast

Monsieur le Président, Excellences et distingué(e)s délégué(e)s,

D'abord, je tiens à saluer l'important travail accompli par les experts et les félicite pour leurs recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de l'article 16, une disposition fondamentale pour favoriser des échanges culturels plus diversifiés, équilibrés et durables entre le Nord et le Sud.

L'article 16 revêt une importance d'autant plus capitale dans un contexte où le numérique bouleverse les écosystèmes culturels. Malheureusement, la mise en œuvre de cette disposition demeure largement insuffisante.

La mécompréhension de l'article 16 freine son application. La Fédération soutient les recommandations pour un accès élargi à l'information, à condition qu'elle soit actualisée, transparente, multilingue et adaptée aux besoins et aux réalités variées de la société civile. De plus, étant donné le rôle crucial que joue la société civile dans le partage de l'information, la transparence, ainsi que la diffusion des connaissances, il est impératif de l'inclure systématiquement dans la mise en œuvre des recommandations et de tenir compte des enjeux qu'elle

INTERNATIONAL FEDERATION OF COALITIONS FOR CULTURAL DIVERSITY

18th Session of the Intergovernmental Committee for the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions

February 11-14, 2025 |UNESCO Headquarters, Paris

8. Recommendations of the Intergovernmental Reflection Group on the implementation of Article16 on "Preferential treatment for developing countries"

Statement | Delivered by:

Alejandra Diaz

Vice-president Americas

International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD)

Paraguayan Coalition for the Cultural Diversity

Webcast

Mr. Chairperson, Excellencies, and distinguished delegates,

First, I would like to commend the important work accomplished by the experts and congratulate them on their recommendations aimed at improving the implementation of Article 16, a fundamental provision for fostering more diverse, balanced, and sustainable cultural exchanges between the North and the South.

Article 16 is all the more crucial in a context where digital technology is disrupting cultural ecosystems. Unfortunately, the implementation of this provision remains largely insufficient.

The misunderstanding of Article 16 hinders its application. The Federation supports the recommendations for expanded access to information, provided that it is updated, transparent, multilingual, and tailored to the diverse needs and realities of civil society. Furthermore, given the crucial role civil society plays in information sharing, transparency, and knowledge dissemination, it is essential to systematically include it in the implementation of the recommendations and to consider the issues it

soulève, en tant que représentante privilégiée des intérêts des organisations culturelles et des artistes.

Par ailleurs, la Fédération se questionne sur la nécessité de développer une nouvelle plateforme dédiée au traitement préférentiel, compte tenu des ressources limitées du Secrétariat et les coûts élevés de sa création et de sa maintenance. La Fédération encourage plutôt à optimiser les dispositifs existants et à intensifier les efforts de coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour une mise en en œuvre effective de l'article 16.

Enfin, la Fédération appelle à une mobilisation accrue de l'ensemble des ministères concernés par les mesures de traitement préférentiel, au-delà de la Culture et du Commerce et tient à rappeler le rôle essentiel des points de contacts nationaux dans le dialogue avec les ministères et la société civile, afin de garantir une mise en œuvre efficace de la Convention.

Je vous remercie.

raises, as it serves as a key representative of the interests of cultural organizations and artists.

Additionally, the Federation questions the necessity of developing a new platform dedicated to preferential treatment, given the Secretariat's limited resources and the high costs of its creation and maintenance. Instead, the Federation encourages optimizing existing mechanisms and intensifying North-South and South-South cooperation efforts to ensure the effective implementation of Article 16.

Finally, the Federation calls for increased mobilization of all ministries involved in preferential treatment measures, beyond Culture and Trade, and wishes to highlight the essential role of national contact points in facilitating dialogue with ministries and civil society to ensure the effective implementation of the Convention.

Thank you.

Déclaration | Prononcée par :
Bill Skolnik
Membre
Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle (FICDC)
Coalition pour la diversité des expressions culturelles (Canada)
Webcast

Il y a quelques jours, on m'a demandé ce que je pensais lorsque la Convention de 2005 a été adoptée. À l'époque, en tant que musicien en activité, je me suis dit : « C'est incroyable ! Nous allons tous pouvoir aller où nous voulons, circuler librement dans le monde et montrer à tous ce que nous avons à offrir. »

Malheureusement, les choses ont peu changé depuis. C'est pourquoi, je vous demande à tous ici, en tant que pays, de revenir à l'esprit de l'Article 16, qui est un pilier fondamental de cette convention, et de remettre de l'optimisme dans le cœur de tous les artistes.

Merci.

Statement | Delivered by:
Bill Skolnik
Membre
International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD)
Coalition for the Diversity of Cultural Expressions
Webcast

A couple of days ago, I was asked what I was thinking when the 2005 Convention happened. At the time, as a working musician, I thought, "This is amazing! We will all be able to go anywhere we want, move around the world, and show everybody what we've got."

Things haven't changed that much. I ask all of you here, as individual countries, to return to the spirit of Article 16, which is a fundamental pillar of that convention, and to put optimism back into the hearts of all artists.

Thank you.